

Festival du Film court de Senlis

Section Film d'animation présentée par l'Art en Chemin 2024

Règlement

L'Art en chemin est une association qui promeut l'art et la littérature en pleine nature dans plusieurs régions de France. Des événements et des rencontres sont organisés chaque année de Juin à Octobre. Au cours de ces événements, le public peut se familiariser avec des œuvres d'une quarantaine d'artistes (peintures, sculptures, photographies, installations), mais aussi d'une trentaine de textes courts (nouvelles et poèmes) disposés sur des bancs le long des chemins sur quinze communes pittoresques de l'Oise autour de la ville de Senlis permettant de (re)découvrir le patrimoine exceptionnel de la région (architecture et environnement). Chaque année l'Art en Chemin rassemble plusieurs milliers de visiteurs.

Cette année l'Art en Chemin Cette année l'Art en Chemin s'associe de nouveau au **Festival du Film court de Senlis qui aura lieu du 10 au 13 octobre 2024**. Un concours de films d'animation est proposé selon le règlement suivant :

Article 1

En collaboration avec l'association la Boîte à Son et Image qui organise le Festival de Film Court de Senlis, l'association L'Art en Chemin attribue un prix à un film d'animation sur le thème « **Mouvement(s)** », dans une compétition nationale réservée aux films d'animation.

Article 2

Le festival est ouvert aux Semi-pros et Amateurs.

Peuvent s'inscrire :

- Étudiants en audiovisuel ou cinéma
- Clubs vidéo
- Productions associatives
- Ateliers scolaires
- Individuels

Article 3

La durée des films ne peut excéder 7 minutes (générique compris).

Les films doivent être réalisés après le 1er Janvier 2022.

Chaque réalisateur ne peut présenter qu'un seul film

Article 4

Tous les styles de films sont acceptés pour autant qu'ils relèvent de la technique d'animation, et qu'ils soient en relation avec le thème « Mouvement(s) »

Les films doivent être tous publics.

Article 5

Format des films :

Les films en sélections peuvent nous parvenir en mp4, mov.

Pour la projection, format dcp (pour les réalisateurs qui n'en ont pas, nous nous chargerons d'en créer un).

Envoi des films :

Les films sont à envoyer par wetransfer ou un téléchargement obligatoire avec mot de passe sur plateforme dédiée (YouTube, Vimeo...).

Doivent figurer impérativement dans l'envoi :

- Le titre du film, le nom du réalisateur et/ou de la personne en charge de l'inscription du film, ainsi que le lien de téléchargement.

- Le règlement et la fiche d'inscription (téléchargeables sur le site internet de L'Art en chemin : <https://www.lartenchemin.com/prix-du-film-danimation-2024.html>) sont également à envoyer en pièce jointe du mail. Obligatoire.

- Une fiche technique avec durée du film (en minutes et secondes), synopsis, filmographie et/ou CV du réalisateur.

- Des visuels du film libres de droits pour la promotion sur internet.

- Des affiches, des photos, des teasers seront demandés dans le cadre d'une rencontre avec les réalisateurs organisée par l'association.

- Il n'y a pas de frais d'inscription.

- envoi à l'adresse de messagerie suivante : lartenchemin@gmail.com

à l'attention de : FESTIVAL DU FILM COURT DE SENLIS (section Film d'animation)

Date limite d'inscription le 10 Juin 2024.

Article 6

Promotion et diffusion

Les réalisateurs cèdent les droits pour la diffusion d'extraits dans le but de promouvoir le festival sur le site internet et pour le teaser de présentation du festival.

En accord avec les réalisateurs, les films pourront être diffusés hors cadre du festival pour des événements de nos partenaires.

Aucune utilisation commerciale n'en sera faite et chaque diffusion sera contrôlée par L'Art en Chemin.

Article 7

Sélection des films.

Présélection : Une première sélection sera opérée par un collectif de membres de l'Art en Chemin et d'habitants de plusieurs villages de l'Oise au cours de soirées de présentation organisées par les mairies concernées.

La présélection de 3 finalistes sera ensuite mise en compétition au cours d'une soirée officielle entre le 10 et le 13 octobre 2023 au cinéma Jeanne d'Arc à Senlis. Le public désignera les lauréats par un vote personnel à l'issue des projections au moyen d'une carte reprenant la liste des films et de gommettes de couleur. En cas d'ex aequo, les membres de l'Art en Chemin auront à les départager.

Les critères de choix :

- La proximité de l'œuvre avec le thème, « Mouvement(s) »
- L'originalité artistique
- La qualité du scénario
- Les techniques d'animation

Le comité de sélection est composé de membres de L'Art en chemin, de la Boîte à Son et Image et de nos partenaires.

Le jury est lui composé de membres de la municipalité de Senlis, de nos sponsors, de membres actifs de la vie associative Senlisienne et de professionnels de l'audiovisuel.

Le président du jury se réserve le droit de sélectionner un film coup de cœur.

Article 8

Prix remis (sous réserve de modifications) sous forme de trophées.

- Médaille d'or de l'Art en Chemin
- Médaille d'argent
- Médaille de bronze

Article 9

Présence lors du festival

Les réalisateurs, techniciens ou représentant sont fortement conviés à venir représenter leurs films lors de la projection.

Les modalités d'ordre logistique pour votre venue vous seront spécifiées lors de la publication des films en sélection pour la soirée.

Pour toutes personnes absentes, celui-ci pourra être appelé en visioconférence ou par appel téléphonique pour les remises de prix.

Article 10

La personne participante accepte sans réserve le présent règlement.

Bon pour accord Signature :